Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260305-20260305_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

28 février 2026

Date de l'affichage

28 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Benoît LARVOR, Maire.

Etaient présents : Benoît LARVOR, Maire – Josette LE PONNER, Didier LASSALLE, Marc GUILLAUME Adjoints – Claude GALLAIS, Delphine SEBILLE, Arnaud LE GOFF, Evelyne DRION, Laurence GLOUX, Laëtitia OGER, Marc LE BOUDEC, Cédric LE GALL.
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
Lionel GUILLOU ayant donné pouvoir à Marc GUILLAUME

Absent : /

Secrétaire de séance : Josette LE PONNER

01-03/2026 OBJET : Approbation du Compte Financier Unique

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de HEMONSTOIR ;
Vu le Compte Financier Unique de la commune de HEMONSTOIR ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260305-20260305_01-DE

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	334 146,54	617 377,00	951 523,54
	Recettes réalisées (1)	B	91 356,00	622 455,96	713 811,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	310 993,27	617 377,00	928 370,27
	Dépenses réalisées (1)	E	83 821,35	582 212,73	666 034,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	7 534,65	40 243,23	47 777,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-34 753,27	0,00	-34 753,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-27 218,62	40 243,23	13 024,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 218,62	40 243,23	13 024,61

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Josette LE PONNER,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le MAIRE ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de HEMONSTOIR

- DONNE pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Benoît LARVOR

La secrétaire de séance
Josette LE PONNER